

Société d'Exploitation des Ports – Marsa Maroc – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 733.956.000 DH, sise au 175, Bd ZERKTOUNI Casablanca, immatriculée au RC de Casablanca sous le numéro 156717.

Formulaire de vote par procuration

Assemblée Générale Ordinaire 12 mai 2018 à 11 H 00 au 175, Bd ZERKTOUNI Casablanca

Réservée à la Société

Date et signature de l'Actionnaire

	Actionnaire:	
	Adresse:	
	Identifiant:	
	Nombre d'action :	
	- Nominatif	
	- Au porteur	
	Nombre de voix :	
le coussigné (Nome Buéname et adece de 196 et	larianno	
Je soussigné (Nom, Prénom et adresse de l'Action	onnaire)	
Danna namain ay Bufaidant da Vasa salif (2)	- (mala manusakan an manan sa sa	
Donne pouvoir au Président de l'Assemblée Gér	nérale pour voter en mon nom	\neg
•		
Donne pouvoir à M, Mme ou Mlle		
Donne pouvoir à M, Mme ou MlleAdresse		
Donne pouvoir à M, Mme ou Mlle		
Donne pouvoir à M, Mme ou Mlle Adresse		
Donne pouvoir à M, Mme ou MlleAdresse	pour voter en mon nom	
Donne pouvoir à M, Mme ou MlleAdresse	es étaient présentés en Assemblée :	
Donne pouvoir à M, Mme ou MlleAdresse	es étaient présentés en Assemblée :	
Donne pouvoir à M, Mme ou Mlle Adresse Si des amendements ou des résolutions nouvelle - Je m'abstiens (l'abstention n'est pas prise en c	es étaient présentés en Assemblée : ompte pour le calcul de la majorité)	
Donne pouvoir à M, Mme ou Mlle Adresse Si des amendements ou des résolutions nouvelle - Je m'abstiens (l'abstention n'est pas prise en c	es étaient présentés en Assemblée : ompte pour le calcul de la majorité)	
Donne pouvoir à M, Mme ou Mlle Adresse Si des amendements ou des résolutions nouvelle - Je m'abstiens (l'abstention n'est pas prise en c	es étaient présentés en Assemblée : ompte pour le calcul de la majorité)	

NB: Conformément à l'article 130 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12:

- Le formulaire doit être reçu par la société **2 jours** au moins avant la date de l'Assemblée, à l'adresse du siège social.
- S'il s'agit de titre au porteur, l'actionnaire doit joindre au formulaire, l'attestation de blocage de titres.